



Foire aux questions

Généralités

Combien de candidatures seront financées ?

Il est prévu qu'au moins quatre bourses soient attribuées dans un premier temps.

Qu'est-ce qui est le plus important : la recherche ou le renforcement des capacités de recherche ?

Si le renforcement des capacités est un élément central de l'appel, les évaluateurs prendront avant tout en compte la qualité, la pertinence et l'innovation des propositions de recherche. Les propositions doivent viser à entreprendre des recherches afin d'approfondir la compréhension scientifique des épidémies et des pandémies en Afrique et d'améliorer la préparation et la résistance à celles-ci.

Quel est le rôle du Pandemic Sciences Institute de l'Université d'Oxford ?

Le Pandemic Sciences Institute (PSI) s'associe à la Science for Africa Foundation pour lancer cet appel. Il n'est pas nécessaire de mentionner PSI dans les candidatures.

Éligibilité

L'appel est-il ouvert à toutes les régions d'Afrique ?

Oui.

Les candidatures peuvent-elles être soumises par des particuliers ou des organisations individuelles ?

Non, il s'agit d'un appel à consortiums. Chaque consortium doit comprendre au moins trois organisations.

Les bénéficiaires actuels des subventions de la Fondation SFA peuvent-ils déposer leur candidature ?

Oui.

Comment définissez-vous les « institutions de recherche » ?

Il s'agit d'organismes à but non lucratif qui mènent des activités de recherche fondamentale et/ou appliquée. Il peut s'agir, par exemple, d'universités, d'instituts de recherche, d'ONG ou d'organisations non universitaires dans le domaine des soins.

Aux fins de l'appel, que signifie « basé en Afrique » ?

Il s'agit d'organisations dont le principal lieu de recherche se trouve en Afrique, même si leurs bureaux sont situés ailleurs. Les organisations internationales ayant leur siège en Afrique sont également des institutions éligibles. Il est attendu du candidat principal qu'il soit affilié à un établissement dont le principal lieu de recherche est en Afrique et qu'il soit basé en Afrique la majeure partie de son temps.



Les candidats principaux doivent-ils avoir atteint un certain niveau d'ancienneté ?

Nous recherchons des chercheurs principaux solides, ayant des idées novatrices pour des propositions de recherche de haute qualité et capables de mettre en place un réseau de collaboration efficace. Les chercheurs en début et en milieu de carrière sont éligibles en tant que candidats principaux, bien qu'il soit attendu d'eux qu'ils occupent un poste universitaire (ou qu'ils s'engagent à en occuper un si la bourse est accordée).

Le candidat principal peut-il être basé dans un établissement africain mais employé par un établissement non africain (européen ou américain, par exemple) ?

Non.

Peut-il y avoir plus d'un candidat principal ?

Non, il ne peut y avoir qu'un seul candidat principal. D'autres personnes nommées, issues d'institutions partenaires, seraient incluses en tant que co-candidats.

Combien de co-candidats sont autorisés par institution partenaire ?

Chaque institution partenaire doit héberger un co-candidat nommé. Le formulaire de candidature en ligne autorise un maximum de six co-candidats qui doivent être rattachés à chacune des institutions partenaires répertoriées.

Formation de consortiums

Quel est le nombre maximum d'institutions qu'un consortium peut inclure ?

Conformément aux orientations de l'appel, chaque consortium peut comprendre l'institution principale et jusqu'à cinq institutions partenaires (entre lesquelles le budget sera partagé). Il n'y a pas de limite au nombre d'institutions collaboratrices (qui ne recevront pas de budget), mais il est conseillé aux candidats d'étudier attentivement le nombre d'institutions collaboratrices afin de s'assurer que les consortiums restent gérables.

Les consortiums peuvent-ils inclure des organisations du secteur privé ?

Oui. Les organisations du secteur privé devraient être incluses en tant qu'institutions collaboratrices (qui ne reçoivent pas de budget).

Les consortiums peuvent-ils inclure des institutions non africaines, y compris d'Europe et des États-Unis ?

Oui. Conformément aux orientations de l'appel, les candidats peuvent inclure (sans y être obligés) un maximum de trois institutions partenaires en dehors de l'Afrique. Le total des fonds alloués aux institutions partenaires hors d'Afrique ne peut excéder 10 % du budget total de la candidature.

Il n'y a pas de limite au nombre d'institutions collaboratrices (qui ne recevront pas de budget), mais il est conseillé aux candidats d'étudier attentivement leur nombre afin de s'assurer que les consortiums restent gérables.

Toutes les institutions d'un consortium peuvent-elles être basées dans le même pays ?

En principe, oui : il n'y a pas de nombre minimum de pays requis par candidature. Toutefois, conformément aux orientations de l'appel, les institutions de recherche généralement reconnues comme fortes ou performantes



devront s'associer à des institutions de pays et de régions où il existe un besoin manifeste de renforcement des capacités de recherche.

Les consortiums nouveaux ou récemment créés peuvent-ils déposer leur candidature ?

Oui, les candidatures émanant de consortiums nouveaux ou récemment établis sont éligibles.

Les consortiums peuvent-ils inclure des ministères, des bailleurs de fonds et des agences des Nations unies ?

Oui, mais en tant qu'institutions collaboratrices (qui ne reçoivent pas de budget) et non en tant qu'institutions partenaires.

Domaines thématiques

Tous les domaines thématiques seront-ils pris en considération de la même manière ?

Les évaluateurs prendront avant tout en compte la qualité, la pertinence et l'innovation des propositions de recherche, même si un équilibre entre les domaines thématiques sera recherché dans la mesure du possible.

Les candidatures peuvent-elles porter sur plus d'un domaine thématique ?

Les candidats doivent sélectionner un domaine thématique principal sur le formulaire de candidature préliminaire. Toutefois, les candidatures qui intègrent des perspectives interdisciplinaires et transdisciplinaires sont encouragées.

Y a-t-il une préférence pour la recherche fondamentale ou la recherche sur la mise en œuvre ?

Les évaluateurs tiendront avant tout compte de la qualité, de la pertinence et de l'innovation des propositions de recherche. Il n'y a pas de préférence pour la recherche primaire ou translationnelle.

Les candidatures portant uniquement sur les épidémies (et non sur les pandémies) seront-elles prises en considération ?

Oui, pour autant que le programme de recherche ait démontré sa pertinence pour la préparation générale à la pandémie ou la préparation de la recherche sur la pandémie.

Budgets

Les budgets peuvent-ils inclure une partie du salaire du candidat principal ?

Oui. Les lignes directrices de l'appel à propositions indiquent que la répartition des salaires inclus dans les candidatures doit être proportionnelle au niveau d'effort du personnel inclus. Veuillez vous référer à la section des lignes directrices budgétaires du document d'orientation pour plus d'informations sur les coûts admissibles.

Une candidature peut-elle inclure un budget pour des cours de troisième cycle tels que des programmes MSc (Master de sciences), MPH (Master en santé publique) et PhD (Doctorat) ?

Oui, même si les évaluateurs tiendront avant tout compte de la qualité, de la pertinence et de l'innovation des propositions de recherche. La formation postuniversitaire devra démontrer une pertinence directe avec le programme de recherche proposé et un engagement en faveur de carrières de recherche durables.

Les coûts d'infrastructure et/ou d'investissement sont-ils éligibles ?



Oui, mais les candidats doivent respecter les politiques de leur établissement lorsqu'ils catégorisent les coûts comme directs ou indirects. Tous les coûts directs doivent clairement soutenir la qualité, la pertinence et l'innovation des propositions de recherche. Le candidat doit également tenir compte de la restriction selon laquelle les coûts indirects ne peuvent pas être imputés aux immobilisations de plus de 1 000 USD par unité.

Les coûts opérationnels (tels que les gestionnaires de données ou les comptables des subventions) sont-ils éligibles ?

Oui, mais les candidats doivent respecter les politiques de leur établissement lorsqu'ils catégorisent les coûts comme directs ou indirects. Tous les coûts directs doivent clairement soutenir la qualité, la pertinence et l'innovation des propositions de recherche.

Les frais de fonctionnement des institutions sont-ils éligibles ?

Conformément aux orientations de l'appel à propositions, les coûts indirects peuvent être inclus à hauteur de 10 % maximum de l'ensemble des coûts directs. Le calcul des coûts indirects doit être étayé par des preuves institutionnelles appropriées sous forme de pourcentage ou de ventilation des coûts individuels ou par activités.

Les coûts indirects ne peuvent pas être imputés aux biens d'équipement de plus de 1 000 dollars par unité.

Est-il obligatoire d'inclure les éléments budgétaires supplémentaires (subventions à effet catalyseur, bourses de recherche et d'innovation, bourses d'échange EPSILON) ?

Oui, dans la limite du plafond budgétaire spécifié par élément conformément aux orientations de l'appel. Le coût de ces mesures doit être calculé séparément du financement de base, qui peut atteindre 4 millions d'USD. De plus amples informations sur ces éléments seront fournies aux consortiums invités à soumettre des candidatures complètes.

Les institutions principales sont-elles censées fournir un cofinancement ?

Bien que le cofinancement ne soit pas une condition préalable à l'obtention d'une bourse EPSILON, si l'institution principale ou les institutions partenaires sont en mesure de fournir des contributions monétaires ou non monétaires (espace, équipement, temps protégé pour la recherche), il convient de le mentionner dans la candidature et/ou de l'indiquer clairement dans la lettre de soutien. Conformément aux orientations de l'appel, il est également prévu que les consortiums retenus obtiennent un financement supplémentaire d'autres sources pendant la durée du programme.

Comment les fonds seront-ils acheminés de la Fondation SFA à chaque consortium ?

La Fondation SFA attribuera les fonds directement à l'institution principale. Conformément aux orientations de l'appel, l'institution principale sera responsable de la gestion globale des fonds, de l'obligation de rendre compte et de l'établissement de rapports au nom du consortium. Dans des circonstances exceptionnelles, d'autres modalités de financement peuvent être envisagées.

Soumission et délais

Qui doit signer la lettre de soutien institutionnel ? Existe-t-il un modèle standard pour cette lettre ?

La lettre de soutien institutionnel doit idéalement être signée par un approbateur autorisé de l'institution du candidat principal. Il n'existe pas de modèle spécifique pour cette lettre, mais elle doit préciser la nature du soutien que l'institution principale mettra à la disposition du consortium.



Quand les candidats présélectionnés seront-ils informés ?

Conformément aux orientations de l'appel, les candidats présélectionnés seront invités au cours de la première quinzaine d'avril 2024 à soumettre des candidatures complètes, dont la date limite est probablement fixée à juin 2024.